

## « Xavier ou la clémence de Bernard Derosier »

**...ne sera pas le titre de cette accusation.** Bernard Derosier, impitoyable en juge tout-puissant, a condamné à la mort sociale un homme qui plaidait innocent, demandait justice et invoquait clémence. Le dernier mot revenait au Président du Conseil Général, il est tombé comme un couperet de guillotine : révocation !

Employeur, accusateur, juge et bourreau, ça fait beaucoup pour un seul homme.

Notre collègue, Xavier M, trente cinq ans, attaché territorial, a été révoqué en début d'année, il pointe désormais à Pôle Emploi. En moins de dix ans, il est passé de fonctionnaire sans histoire, apprécié et reconnu dans les services de la Ville de Charleville Mézière à «tête de turc» à la Direction des Etudes et Affaires Juridiques du Conseil Général du Nord, service dirigé il y a peu encore par Monsieur Philippe Derosier.

Empêché de plaider, évincé de réunions, Xavier défendu par deux syndicats, est intervenu il y a trois ans pour stopper la mise à l'écart et la discrimination qui s'installaient insidieusement. La situation s'est ensuite améliorée mais l'affaire n'était pas close.

A l'occasion de troubles à la DEAJ sous forme de blagues douteuses de potaches, la hiérarchie est sortie du bois et a établi sans états d'âme l'acte d'accusation d'un pervers polymorphe.

### **Wanted !**

Les soupçons se sont immédiatement portés sur Xavier déclaré suspect numéro un avant même l'ouverture d'une enquête. Enquête en milieu fermé et sélective qui a consisté à instruire à charge le dossier d'accusation : l'administration a refusé de porter plainte et de fournir des compléments d'information sur les navigations du service (demandes des syndicats), enquête informatique-maison puis enquête informatique **sur commande** à un prestataire du Département.

Le dossier définitif d'accusation **dénature les preuves**, c'est un mélange d'omissions, d'amalgames et d'accusations non établies. Il remplit cependant son office puisque nous sommes dans un service juridique... : charger l'accusé et faire douter. C'est la méthode des procureurs, beaucoup d'indignation vertueuse, des incursions dans des domaines extérieurs à l'affaire, des termes infamants étrangers à l'accusation mais qui, une fois prononcés stigmatisent l'accusé...

Face à nos arguments, le dossier ne tenait pas la route, le prestataire informatique était contraint (marché public), son rapport suivait le cahier des charges du mandataire, il ne respectait pas les règles de l'art et émettait une réserve sérieuse sur la culpabilité de Xavier. Il y avait des entorses à la procédure. Nous avons des témoignages et un rapport informatique d'un expert informatique auprès Tribunal d'Instance de Béthune, fonctionnaire de police, investigateur en cybercriminalité.

Nous étions sans inquiétude mais nous avons raté un épisode. Après un Conseil de discipline stupéfiant, présidé par un juge du TA déguisé en procureur, mû par une passion d'accusateur public, notre collègue a été menacé d'une sanction de révocation malgré l'indignation des élus du personnel présents.

Le Président a suivi l'avis du Conseil de discipline, il avait la possibilité de maintenir la sanction demandée initialement : deux mois de suspension. C'était beaucoup pour des blagues douteuses, c'était trop pour un innocent.

A partir d'une accusation bancaire, aucune circonstance atténuante n'a été accordée à notre collègue qui, nous le rappelons a toujours plaidé non coupable.

Dans le même temps, Aurélie B. alias Zoé Sheppard, administratrice territoriale en fonction au Conseil Régional d'Aquitaine, se voyait infliger une sanction de quatre mois de suspension sans traitement pour la publication de son livre « Absolument dé-bor-dée ». Elle livrait pourtant au grand public, à partir d'une expérience personnelle, un «paradoxe du fonctionnaire » à valeur de règle implicitement générale et quelle règle !

Que s'est-il passé au Conseil Général du Nord ? Tous les défenseurs de Xavier se posent la question : licenciement au terme d'un harcèlement ? Vengeance familiale ? Zèle d'un directeur adjoint ambitieux ?

Le syndicat CGT des personnels du Département se tient à votre disposition si vous souhaitez approfondir cette accusation. Nous avons à notre disposition les pièces du dossier : témoignages des ex-collègues de Xavier (Secrétaire Général de la Mairie de Charleville, Directeurs, attachés territoriaux), rapport de l'expert en cybercriminalité, chronologie des événements invalidant les preuves de l'accusation....).

Au-delà de l'affaire Xavier M. qui fera jurisprudence, nous en sommes certains, c'est l'ensemble des agents qui n'est plus à l'abri d'antipathies, de vengeances et procédures disciplinaires arrangées, des preuves ça se construit facilement au Conseil Général du Nord.